



1. Création d'un compte détenteur



AVANT DE COMMENCER

1. Je m'assure que j'ai une adresse mail. Si ce n'est pas le cas je dois en créer une. Elle est indispensable pour créer un compte dans le SIA.
2. Je scanne ou je prends en photo les documents justificatifs qui me seront demandés : pièce d'identité, permis de chasser, justificatif de domicile.
3. Je me munis de mon numéro SIA si mon armurier a eu l'occasion de m'en créer un depuis janvier 2021.

Au lancement du SIA, aucun détenteur n'a de compte SIA.

Le détenteur peut avoir un numéro SIA suite à une démarche effectuée chez son armurier depuis janvier 2021, mais un numéro SIA n'est pas un compte SIA.

Un compte SIA ne peut-être créé que par le détenteur.

La création d'un compte sera obligatoire pour tous les détenteurs avant le **1er juillet 2023** et elle est obligatoire pour tout détenteur qui voudrait acquérir une arme à partir du **8 février 2022** (date en fonction de sa qualité : chasseur, licencié ball trap, biathlète, tireur sportif...).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SIA
Système d'Information sur les Armes
Espace Détenteurs

Aide Connexion

Bienvenue sur l'espace détenteur du système d'information sur les armes.

Le SIA évolue mensuellement. Actuellement, seules les personnes majeures disposant d'un **permis de chasser** peuvent créer leur compte.
Il sera possible de créer d'autres types de comptes très prochainement :

- Le **8 mars 2022** pour les licenciés tireurs de ball trap et les biathlètes
- Le **5 avril** pour les non-licenciés (armes héritées ou trouvées)
- Le **10 mai** pour les licenciés tireurs sportifs
- Le **7 juin** pour les collectionneurs
- Les comptes métiers et associations seront accessibles fin 2022.

Création de compte

Vous ne disposez pas encore de compte sur l'espace détenteur ?

[Créer mon compte](#)

Pour débiter la démarche de création de compte il faut cliquer sur "créer mon compte".

Connexion

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Identifiant de connexion *

Identifiant oublié ?

Mot de passe *

Mot de passe oublié ?

[Se connecter](#)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SIA
Système d'Information sur les Armes
Espace Détenteurs

Aide Déconnexion

Mon râtelier Mes démarches RGA N°SIA: ALLFER57GVFU Notifications: 1 Prénom NOM

Création de compte

Sélectionnez le ou les motifs de votre création de compte :

Pour la création de compte à titre professionnel, vous devez créer un compte distinct

Compte personnel

Autre Compte

Chasseur

Licencié

Non licencié

Collectionneur

Métier & Association

Créer mon compte

Pour créer son compte, le détenteur doit **sélectionner sa situation**, c'est à dire la raison pour laquelle il détient au moins une arme.

Il y a deux catégories de comptes : compte personnel et autre compte.

Les comptes personnels sont ouverts progressivement à partir du **8 février**.
Les autres comptes (métier et association) ne seront disponibles qu'au **second trimestre 2022**.

Rappel
La création de compte dans le SIA sera possible à partir du :



Chasseur

08/02/22



Licencié

08/03/22

Biathlètes
& Tireurs de ball-trap

10/05/22

Tireurs sportifs



Non
licencié

05/04/22



Collectionneur

07/06/22



Métier
&
Association

fin 2022

Les détenteurs d'armes chasseurs pourront créer leur compte à partir du **8 février**.

C'est la seule catégorie qui sera active. Les autres catégories seront accessibles au fur et à mesure des ouvertures pour les différents publics.

Si on est à la fois **chasseur et tireur sportif** par exemple, on ne doit créer qu'un **seul compte**. On crée donc un compte chasseur dans un premier temps puisque c'est la seule situation ouverte puis à partir du 10 mai, date d'ouverture pour les tireurs sportifs, on pourra ajouter à son compte sa licence de tir pour ouvrir les droits correspondants.

Si le détenteur crée son compte après le 10 mai, il pourra d'emblée sélectionner sa situation "chasseur" et "licencié" puisque les deux modules seront disponibles. Il pourra alors renseigner toutes les informations en une seule fois. En revanche si on est **chasseur et président d'une association de chasse** qui détient des armes, il faudra créer un **compte personnel de chasseur** puis, lorsque le module "**Métier et association**" sera disponible, créer un nouveau compte dans cette catégorie.

On ne mélange pas les informations personnelles et les informations liées à l'association.

La rubrique "autres compte" dédiée aux détenteurs d'armes dans le **cadre de leur métier et aux associations** (exemple association de tir) sera développée au **second semestre 2022**.